

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 5

Séance du 03 Décembre 2020 à 20 Heures

L'an deux mille vingt, le trois du mois de décembre à dix-neuf heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des fêtes de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – René POUILLE - Eliane VIALON – Jean-Jacques BEAUMONT - Emilie BOUSCAVERT – Claudette CHAMPOMMIER - Georges L'HOSTE.

Absents Excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Christelle CHAMPOMMIER.

ORDRE DU JOUR

1 – Action annuelle pour les aînés.

Vu la délibération du 19 octobre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle les conditions actées par le CCAS pour la réalisation du colis :

Une boîte de chocolat.

Un bon d'achat de 25 € pour une personne seule.

Un bon d'achat de 50 € pour un couple.

Les bons d'achat sont valables dans les commerces de Montaigut-en-Combraille.

Pour l'EHPAD de Montaigut en Combraille et le Foyer Logement de Saint Eloy les Mines, un colis sera proposé (similaire aux années précédentes).

Enfin, chacune et chacun sera destinataire d'un courrier explicatif.

Certaines précisions peuvent cependant être apportées concernant :

- La forme et le montant du bon (notamment pour les couples) :
*25 € par personne et 2X25 € pour un couple.

*Bon d'achat nominatif.
- Les conditions de distribution :
*Par les Conseillers Municipaux entre le 15 et le 18 décembre avec le bulletin, 1 style de Montaigut et 1 masque.

*Pour les personnes nées en 1955 et avant ainsi que leurs conjoints. Toutes les personnes susceptibles d'être invitées au repas.

A l'unanimité, les membres du CCAS approuvent les conditions d'actions ci-dessus référencées.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.

Délibération

2 - Avance remboursable.

Monsieur le Président informe le CCAS du détail de la sollicitation de Madame Josette LAVEDIOT, tutrice de Monsieur Jean-Pierre BRUN.

A l'appréciation des documents fournis (justement et situation d'impayés), le CCAS peut contribuer au soutien financier de Monsieur Jean-Pierre BRUN, résident de la commune jusqu'en 2018.

Au 03/12/2020, le solde disponible à l'article 6551 (secours d'urgence) est de 435 € (mobilisable sous forme d'aide ou d'avance remboursable).

En cas d'avance remboursable, un échéancier doit être établi.

Les membres du CCAS, à l'unanimité :

-Accordent un prêt de 500 € sous forme d'avance remboursable (remboursement sous forme de don sur la base de l'échéancier de la Maison de Retrait d'accueil).

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Délibération

3 - Point d'information sur la situation sanitaire.

Monsieur le Président informe les membres du CCAS de la situation sanitaire à l'EHPAD Jean-Paul TOUCAS au 01/12/2020.

Une action de dépistage (test) des cas COVID est programmé chaque jeudi.

Par ailleurs, pour la population, la Région engage une campagne massive de dépistage à l'appui de test anti géniques.

Le CCAS prend acte de ces informations.

Délibération

4 - Prise en charge d'obsèques (indigent).

Considérant la situation d'urgence sanitaire,

Considérant le cas d'un décès sans prise en charge constaté à l'EHPAD Jean-Paul TOUCAS,

Considérant les obligations réglementaires sociales qui incombent à la collectivité,

Vu le devis présenté par la SARL VALLAZZA,

Monsieur le Président propose au CCAS de prendre en charge les frais d'obsèques de Monsieur Jean-Robert MERROUCHE pour un montant total de 2 179.75 € TTC

Une contribution peut être également demandée à la Mairie de BEZENET (03).

Après en avoir délibéré, le CCAS à l'unanimité :

-Autorise Monsieur le Président à régulariser la situation par mobilisation des crédits budgétaires.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 (article 6228)

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*ENEDIS : état des impayés.

*Conseil Départemental 03 : suivi des APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

*Proches Aidants en Combrailles : présentation de la plateforme d'accompagnement.